



**ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL, EDUCATEUR SPECIALISE, EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS,
CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE, EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE,
PROFESSIONNELS DE TRAVAIL SOCIAL...**

MOBILISATION LE 28 AVRIL 2016 en vue d'un TOUS ENSEMBLE CONTRE LA DISPARITION DE NOS METIERS LE 23 MAI 2016

La CGT se mobilise depuis 2014 contre la destruction des métiers historiques du travail social et des diplômés d'Etat qui les protègent.

Aujourd'hui, leur disparition est imminente, le gouvernement ayant décidé de terminer la démolition pour le **21 juin 2016** via les séances de la CPC (Commission Consultative Professionnelle) orchestrées par la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale). Ce même gouvernement a osé mettre dans la balance la reconnaissance des professions BAC+3, avec l'abandon de leurs spécificités. Il va plus loin et soumet cette éventuelle reconnaissance au type du poste occupé et la conditionne à la disparition des identités professionnelles.

Le gouvernement a déjà gagné une première bataille avec le niveau V en créant en janvier 2016 un diplôme unique d'Accompagnement Educatif et Social (DEAES) sacrifiant et fusionnant les diplômes d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP), d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS), et d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AESH). Pour ce dernier métier, une traduction statutaire était très attendue par les professionnels en contrat précaire mais les compétences jusqu'ici exigées relevaient et relèvent toujours du niveau IV ce qui n'a pas été le choix du gouvernement.

Par ailleurs, le diplôme unique polyvalent de niveau V (DEAES) censé donner de la mobilité aux professionnels sera forcément moins « *approfondi* » dans les secteurs auparavant couverts par ces deux métiers (AMP et AVS -sans compter l'intervention en milieu scolaire), l'identité professionnelle des personnels moins affirmée ; par contre il renforcera sans doute leur conformité aux desideratas des employeurs publics et privés.

Le gouvernement a bien l'intention de poursuivre son processus de déqualification massive des diplômés d'Etat prévoyant d'ici juin la création d'un diplôme BAC+2 assortie d'une troisième année de spécialisation avec le risque de clientélisme.

Le gouvernement a délégué aux employeurs et au patronat le soin de réformer nos formations et nos métiers au regard de leur besoin (et non de ceux des populations ou de politiques sociales affirmées basées sur une définition claire des solidarités).

Il vise donc dans la poursuite de son idéal gestionnaire au moindre coût, la future disparition de nos métiers dotés d'un code de déontologie, d'une éthique et du secret professionnel protégeant les usagers ; le patronat, quant à lui, va gagner des salariés exécutants et moins coûteux !!!

Pour la CGT, il n'est pas question de participer à la destruction des métiers. Les diplômes BAC+3 sont crédités de 180 ECTS (European Credit Transfer System) depuis 2013 leur conférant ainsi un niveau licence. Cela doit suffire pour la reconnaissance en catégorie A. L'inscription et la poursuite pour les étudiants d'un cursus universitaire est une autre affaire.

La CGT s'oppose aux projets néfastes du gouvernement et sollicite tous ceux qui se sentent concernés par une société plus juste, plus solidaire : professionnels, usagers, citoyens pour construire des mobilisations contre la régression sociale, contre la vente à la découpe de nos métiers, de nos diplômes et de nos formations !

Dès le 28 avril 2016, soyons présents avec ces revendications au sein de la lutte contre la loi El Khomri afin de préparer la journée de mobilisation du 23 mai 2016 date de la CPC

Fait, le 22 avril 2016